

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL FRANCE



Section française, DEI-France

Paris le 19 juin 2023

21 rue Cujas 75005 PARIS;
contact@dei-france.org

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
Paris

par courrier électronique

Monsieur le Président de la République

Concerne : suivi des observations et recommandations du Comité des droits de l'enfant

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU vient de publier ses observations et recommandations à la suite de l'examen des 6e et 7e rapports consolidés adressés par la France sur son application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) entrée en application en France en 1990.

Le Président de la République étant le garant des traités souscrits par la France, DEI-France qui a vocation à veiller à l'application de la CIDE s'autorise de vous interpellier sur ce point

Force est de constater que les Observations développées par le Comité des droits de l'enfant qui salue les efforts de la France est sévère sur de nombreux plans et que ses Recommandations appellent l'État à de nombreuses évolutions.

DEI-France souhaite savoir quelle analyse vous faites, en qualité de président de la République, de ces interpellations et quelle suite vous entendez donner aux Recommandations pour amener les pouvoirs publics d'État et territoriaux à un meilleur respect de la convention internationale

Spécialement dans l'esprit de la recommandation 13 du Comité des droits de l'enfant, quelles dispositions vont être adoptées pour faire mieux connaître la CIDE à l'ensemble de nos concitoyens et, d'ores et déjà, entendez-vous rendre publiques ces Observations et Recommandations afin d'alimenter le débat public ? Nous suggérons qu'elles soient publiées au Journal officiel de la République à votre initiative et fassent l'objet d'une approche à travers un Comité interministériel de l'enfance préparatoire à celui d'ores et déjà programmé autour de la Journée des droits de l'enfant du 20 novembre 2023

DEI-France relève avec d'autres observateurs la qualité de la représentation de la France lors de l'examen des 6e et 7e rapports consolidés, preuve de l'intérêt qu'attache notre pays à rendre compte de ces engagements. Dans cet esprit nous ne doutons pas que la France donnera la publicité qui s'impose à ces Observations et Recommandations.

Dans l'esprit des travaux du Comité des droits de l'enfant qui, de longue date, appelle la France à une politique publique cohérente, DEI-France salue également les efforts pour que, sous votre autorité, l'enfance soit tenue par un objet de politique publique notamment à travers un(e) responsable politique affecté(e) au Premier ministre ; nous relevons aussi avec intérêt le souci de disposer d'un budget consolidé sur les dépenses engagées par l'État, voire par les collectivités territoriales, sur l'enfance afin d'évaluer la part de PIB consacrée par la France à l'enfance comme le souhaitait le Comité des droits de l'enfant dans de précédentes recommandations.

Nous insistons pour qu'une telle écriture gouvernementale soit maintenue avec le souci que ce Secrétariat d'état devienne un ministère de plein exercice, toujours placé auprès de la Première ministre, avec la préoccupation d'une démarche interministérielle, gage d'avancées réelles, et dispose d'un budget propre

Dans l'espoir d'obtenir des réponses à ces questions et propositions nous vous assurons Monsieur le Président de la République de notre haute considération

Jean Luc Rongé
président